



Gigean

CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 MARS 2011**

DATE DE CONVOCATION : 03 mars 2011

PRESENTS (21) :

- | | | |
|---------------------------|----------------------|-------------------------|
| - Francis VEAUTE | - Jean BAPTISTE | - Nancy PECH, |
| - Alain BERTES | - Jacques GIMENEZ | - Régine ETIENNE |
| - Gisèle COMBES | - Moussa TAKASSA | - René ESTEBAN |
| - Jean-Claude
MARCEROU | - Michel MOURIER | - Marie-Pierre GIANNONE |
| - Laurent BUORD | - Thierry GOUILLOUX | - Micheline TALBOT |
| - Aimé REYNAUD | - Pascale PILLIAS | - Jean-Jacques MOLINA |
| - Laurence DESTRADE | - Sylvie PRADELLE | |
| | - Chantal SAUVAGNAC, | |

POUVOIRS (5) :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| - Stéphane CONDOMINE à Laurent
BUORD, | - Leïla BERTES à Aimé REYNAUD, |
| - Dominique GARCIA à Alain BERTES | - Fahima HARNIK à Francis VEAUTE, |
| | - Sandra CHERKI à Gisèle COMBES, |

ABSENTS (1) : Henri BARTHELEMY

SECRETAIRE : Pascale PILLIAS

La séance est ouverte à 20h30.

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 22 février 2011.
Accord par 15 voix pour
5 voix contre
0 refus de vote.*

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA
DELEGATION DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (art.
L.2122-22 et L.2122-23 CGCT) :**

Plusieurs décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations ont été présentées au Conseil lors de réunions précédentes (28 septembre 2010 et 25 novembre 2010), mais n'ont pas fait l'objet de retranscription formelle dans les procès verbaux correspondants.

Ces décisions sont à nouveau présentées au Conseil pour information et seront inscrites dans le registre des délibérations.

DECISION N°10/09 (nomenclature 1.1 Marchés publics) : Attribution du marché de fourniture, installation et mise en exploitation d'un système de vidéo

protection urbaine et travaux de génie civil associés. A l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, l'offre de la société MILELEC a été retenue dans les conditions suivantes :

DETAIL DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	
TRANCHE FERME	
COUT HT DES FOURNITURES ET LIVRAISON	26 657,92 €
COUT HT POSE	5 243,08 €
COUT HT MAINTENANCE	1 680,00 €

DETAIL DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	
TRANCHE CONDITIONNELLE	
COUT HT DES FOURNITURES ET LIVRAISON	25 153,40 €
COUT HT POSE	6 123,60 €
COUT HT MAINTENANCE	1 524,00 €

Il est précisé que le coût de la maintenance est annuel. Le marché a été notifié le 24 août 2010.

DECISION N°10/10 (nomenclature 1.1 Marchés publics) : Attribution des marchés de mission de contrôle technique (CT) et de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre de la réfection du clocher de l'église Saint Génès.

Les sociétés APAVE, QUALICONSULT et SOCOTEC ont été consultées.

A l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, l'offre de la société QUALICONSULT a été retenue pour un montant de 3 530 € HT concernant la mission CT et pour un montant de 1 940 € HT concernant la mission SPS.

Les marchés ont été notifiés le 8 septembre 2010.

DECISION N°10/11 (nomenclature 1.1 Marchés publics) : Attribution du marché de travaux dans le cadre de la réfection du clocher de l'église Saint Génès.

A l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, Monsieur le Maire a réuni pour avis la commission MAPA le 2 juin 2010 pour négociation avec les entreprises, puis le 12 juillet 2010 pour examiner les offres nouvellement reçues.

- concernant le lot n°1 « échafaudage, maçonnerie, travaux confortatifs », l'offre de l'entreprise J.M.S. a été retenue pour un montant de 56 558,14 euros HT.

- concernant le lot n°2 « Beffroi », l'offre de l'entreprise CAMPA a été retenue pour un montant de 11 665,79 euros HT.

Ces marchés ont été notifiés le 26 juillet 2010.

DECISION N°10/12 (5.8 Décision d'ester en justice) : Concernant le marché de fourniture, installation et mise en exploitation d'un système de vidéo protection urbaine et travaux de génie civil associés, la société SFPP, candidat non retenu, a introduit le 12 juillet 2010 un recours en annulation de la décision d'attribution du marché à la société MILELEC, complété par un mémoire complémentaire du 14 octobre 2010.

Monsieur le Maire a produit, dans le cadre de sa délégation, un mémoire en défense le 4 octobre 2010, complété d'un mémoire complémentaire du 15 novembre 2010.

La société MILELEC a produit également un mémoire.

L'affaire est toujours en cours d'instruction devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du CGCT.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CONCERNANT L'EXERCICE 2011 :

Conformément aux articles L 2121-12, L 2121-13 et L 2312-1 du CGCT, il sera procédé à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au cours duquel Monsieur le Maire présentera au Conseil les données générales qui conditionnent le contexte budgétaire 2011 et les orientations qui préfigurent les priorités à prendre en compte dans le cadre du prochain exercice.

Ces données et orientations, qui ont été soumises à la commission des finances le 23 février 2011, s'établissent comme suit :

I. LE CONTEXTE BUDGETAIRE.

A. le contexte national.

En France, après une récession de 2,6 % en 2009, la croissance devrait poursuivre la reprise entamée en 2010 (+1,5%). Le consensus des économistes table, pour 2011, sur une croissance de 1,6%.

Parallèlement, la croissance de la consommation des ménages français sera faible (+1,3%) et ne sera encouragée ni par la situation du marché du travail, ni par le niveau élevé des prix immobiliers.

L'inflation sera stable à également à + 1,6%.

Le gouvernement quant à lui entend mener une politique forte de rigueur budgétaire afin de diminuer le déficit public de la France qui atteindra le niveau record de 7,7 % du PIB cette année. Pour ce faire, il conduira un effort sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention à hauteur de 10 % d'ici à 2013.

Ainsi,

- Les dépenses de l'État seront gelées en valeur pour les trois prochaines années, hors pensions et charges de la dette.
- Les collectivités locales subiront pendant trois ans le gel des dotations de l'Etat.

L'effort de redressement des comptes publics engagera donc l'ensemble des acteurs de la dépense publique ; État, organismes divers d'administration centrale, administrations sociales et les collectivités territoriales qui auront à faire face à de nouvelles contraintes directes ou indirectes.

B. le contexte local.

Au niveau local, les collectivités territoriales, dont les budgets sont déjà contenus depuis plusieurs exercices, vont devoir cette année encore contenir leurs dépenses.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement devraient stagner. Ainsi, le gel en valeur des dotations de l'Etat, que ce soit au niveau des dotations (DGF) ou des compensations (exonérations de fiscalité locale), va grever notablement notre capacité à dégager un autofinancement conséquent.

Le produit des droits de mutation qui a augmenté sensiblement en 2010 devrait se stabiliser lui aussi, du fait notamment de la généralisation du prêt à taux 0 ainsi que du relèvement des prix de l'immobilier.

Par conséquent, le budget communal devra trouver un équilibre juste entre la rationalisation des dépenses, la participation du contribuable et le recours à l'emprunt.

II. L'EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

a. Vision d'ensemble.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2007	2008	2009	2010	2011 Prévisionnel
013 Atténuations de charges	41 265	38 235	98 955	116 351	75 000
70 Produits des services	226 136	284 615	274 664	252 064	264 233
73 Impôts et taxes	2 295 128	2 588 894	2 508 374	3 030 038	2 981 176
74 Dotations et participations Autres produits de gestion	1 460 910	1 384 864	1 507 105	1 557 568	1 496 410
75 courante	73 438	79 850	81 412	78 680	76 760
77 Produits exceptionnels	762	927	262	18 752	8 187
Total recettes réelles de fonctionnement	4 097 640	4 377 385	4 470 772	5 053 453	4 901 766

b. La fiscalité directe.

Le produit des contributions directes (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti) est le résultat de la multiplication du montant des bases d'imposition notifiées par les services fiscaux par le taux d'imposition fixé par le Conseil Municipal.

En 2010, ce produit s'est établi à 2 027 546 € et représente 40% des recettes réelles de fonctionnement.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produit (€)	1 363 038	1 459 377	1 640 312	1 737 463	1 880 597	2 027 546

Concernant la pression fiscale, le choix initial a été respecté puisque les taux, présentés ci-dessous, n'ont quasiment pas augmenté entre 2008 et 2009. Il est rappelé qu'ils n'avaient subi aucune augmentation entre 2007 et 2008.

TAXES	Taux	Taux	Taux	Taux	Augmentation du taux 2009 – 2010
	Communaux	Communaux	Communaux	Communaux	
	2007	2008	2009	2010	
Taxe d'Habitation	21,10%	21,10%	21,42%	22,02%	2,80%
Foncier Bâti	25,19%	25,19%	25,57%	26,29%	2,80%
Foncier Non-Bâti	110,44%	110,44%	112,10%	112,10%	0%

En 2011, malgré des charges de fonctionnement maîtrisées au maximum, la réalisation d'investissements indispensables à la commune (présentés ci-dessous) couplée à la stabilisation des ressources nécessitera une participation du contribuable. L'augmentation des taux sera limitée à 2% sur la taxe d'habitation et le foncier bâti dont les taux respectifs seront 22,46% et 26,82%. Le produit fiscal attendu est de 2 110 000 €.

Il devrait représenter 43% des recettes réelles de fonctionnement notamment du fait du gel des dotations et de la baisse d'autres ressources :

- Diminution de la part dégressive perçue dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (53 000 euros en moins en 2011 puis 12 000 euros de moins encore en 2012).
- Prévisions raisonnables en termes de remboursements de rémunérations de personnels absents (retour de certains agents en arrêt maladie).
- Diminution prévisible de 5% sur les compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation.

c. Les dotations de l'Etat.

La principale dotation de l'Etat est la dotation forfaitaire. Chaque part de la dotation forfaitaire est susceptible d'évoluer différemment (dotation de base « population », dotation de base « superficie », complément de garantie, dotation de base « compensation part salaire »).

C'est un fait connu, les dotations de l'Etat sont gelées pour trois ans. Elles ont donc été reportées à niveau constant pour l'exercice 2011.

d. L'attribution de compensation de Thau Agglo.

Cette attribution, reversée par la Communauté d'Agglomération à chaque commune membre, est une dépense obligatoire de cet établissement public de coopération intercommunale. Elle est égale au produit de l'ancienne Taxe Professionnelle perçue par la Commune à son entrée dans l'Agglomération,

déduction faite des charges transférées. Pour l'exercice 2011, Thau Agglo maintient le montant versé précédemment.

e. Les recettes diverses.

Elles résultent d'aides diverses apportées par des organismes tels que :

- le CNASEA, pour le remboursement partiel des dépenses liées aux contrats aidés (CAE ou CA) de la commune,
- les locations (crèche, poste, pylônes radiotéléphones...),
- les ventes de repas.
- la CAF, pour sa participation aux actions en faveur de la petite enfance (Crèche, ALAE, ALSH) et la participation des parents. La signature du contrat enfance-jeunesse assure un remboursement par la CAF d'une partie du coût de ces actions.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le taux de participation de la CAF ne s'élève plus, qu'à hauteur de 55 %. Il est à rappeler que la diminution puis la suppression de la part dégressive de remboursements perçus dans le cadre du contrat entraîne, pour un niveau constant de service apporté à la population, une perte sèche de ressources de 53 000 euros en 2011 puis de 12 000 euros à nouveau en 2012.

2. Les dépenses de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2007	2008	2009	2010	2011 Prévisionnel
011 Charges à caractère général	1 307 786	1 411 071	1 196 032	1 301 472	1 311 621
012 Charges de personnel	2 126 059	2 285 684	2 357 908	2 504 096	2 661 090
65 Autres charges de gestion courante	515 531	541 444	567 253	594 441	578 814
66 Charges financières	262 634	304 613	213 074	214 717	303 200
67 Charges exceptionnelles	460	44 218	40 060	1 001	14 000
68 Dotations aux amortissements et provisions					4 500
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 212 469	4 587 030	4 374 327	4 615 727	4 873 225

Concernant les charges à caractère général, on peut constater un réel effort puisque le niveau de dépenses 2010 stagne autour de ce qu'il était en 2007. Ces charges de fonctionnement semblent donc bien maîtrisées.

Quant à la masse salariale, elle doit, pour être juste, être retraitée des remboursements sur rémunérations des personnels absents et des remboursements de contrats aidés. Elle suit de manière logique une progression à la hausse mais reste maîtrisée depuis 2009. Cet effort doit se poursuivre. En effet, représentant 54% des dépenses réelles de fonctionnement, la masse salariale a une influence forte sur la capacité d'autofinancement de la Commune. Il faut prendre en considération la part importante des dépenses de personnel pour les agents travaillant dans le périscolaire (A.L.A.E. / A.L.S.H.) et dans les écoles (ATSEM, agents d'entretien).

		2007	2008	2009	2010
012	Charges de personnel	2 126 059	2 285 684	2 357 908	2 504 096
013	Atténuations de charges	41 265	38 235	98 955	116 351
74718	Remboursements contrats aidés	123 251	48 861	58 634	124 836
	Masse salariale révisée	1 961 542	2 198 588	2 200 319	2 262 909

3. Analyse.

a. De faibles marges de manœuvre.

Les marges de manœuvre sont généralement analysées au vu du ratio de rigidité des charges structurelles.

Le ratio de rigidité des charges structurelles mesure le poids des charges les plus rigides (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêt) par rapport aux produits de fonctionnement réels.

Entre 2008 et 2010, il est passé de 65,85%, à 63,91% puis à 59,94%. Il reste fort et doit être amélioré.

b. Une capacité d'autofinancement stable jusqu'à présent.

La capacité d'autofinancement brute de la commune (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, utilisable pour les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits des cessions d'immobilisations) et les charges réelles.

EXERCICE	2007	2008	2009	2010	2011
Capacité d'autofinancement brute	103 259	72 940	358 860	496 975	235 354

La CAF brute s'est dégradée de manière significative au cours des exercices 2006, 2007 et 2008 et s'est révélée très insuffisante pour couvrir le remboursement de l'annuité de la dette en capital.

Depuis, elle a progressé et, en 2010, elle s'établit à 497 000 euros. Cette progression qui pourrait signifier une amélioration forte des marges de manœuvre de la commune est à nuancer. Elle comporte des éléments exceptionnels à retenir tel que 110 000 euros de taxes additionnelles aux droits de mutation issues du fonds de compensation pour 2009. De même, il faut prévoir l'effet ciseaux que va faire subir l'inflation, certes faible, cumulée à la stagnation voire à la diminution des ressources réelles de fonctionnement. Au budget prévisionnel 2011, la capacité d'autofinancement se monte à 235 000 euros, très proche de celle issue de l'exercice 2006. Elle ne permet pas de rembourser la totalité de l'annuité de la dette en capital qui doit être couverte

par une partie des ressources propres d'investissement, ce qui limite la capacité d'investissement de la commune.

Enfin, concernant le fonctionnement de manière générale, la poursuite de la maîtrise des charges sur l'exercice prochain sera une priorité.

4. L'estimation des résultats des exercices antérieurs :

Compte tenu du résultat des exercices antérieurs, le résultat de clôture 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 868 491,15 euros et un déficit d'investissement de 663 655,23 euros, ce qui dégage un excédent global de 204 835,92 euros.

Le montant des restes à réaliser s'établit à 387 830,00 euros en recettes d'investissement et à 390 899,10 euros en dépenses d'investissement.

B. La section d'investissement.

1. L'endettement.

Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie moyenne	Durée de vie résiduelle
6 069 465 €	3.50 %	6 ans et 8 mois	12 ans et 5 mois

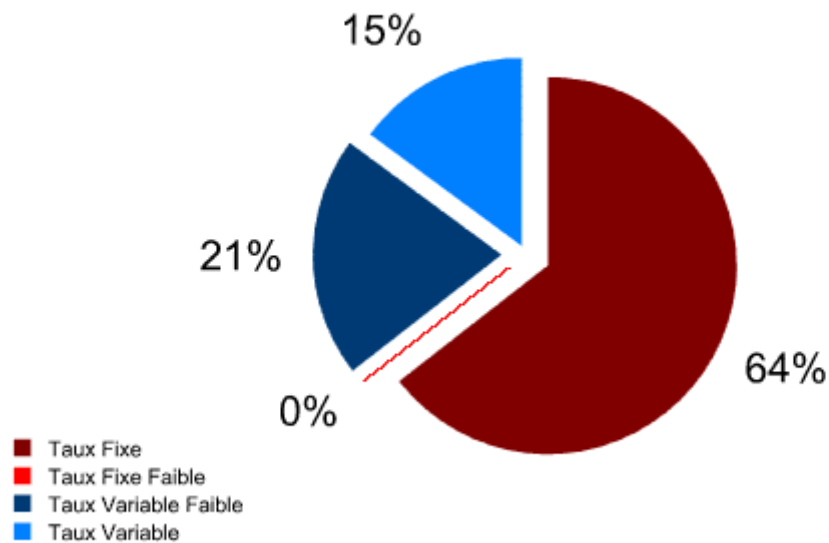
La durée de vie moyenne de la dette est à ce jour identique à la moyenne des communes de 3 500 à 10 000 habitants du panel de Finance Active, notre cabinet conseil. La DVM est un indicateur de vitesse de remboursement de l'encours : il s'agit du nombre d'années dans lequel la moitié de l'encours aura été remboursée, compte tenu de l'amortissement.

Le risque de taux

Nature du risque	CRD (hors dérivés)	% encours (hors dérivés)	Taux moyen (hors dérivés)	CRD dans 1 an (hors dérivés)	CRD dans 5 ans (hors dérivés)
Dette Globale	6 069 465 €	100 %	3.50 %	5 559 530 €	3 335 726 €
Fixe	3 912 818 €	64 %	4.61 %	3 539 224 €	1 870 562 €
Fixe Faible	-	-	-	-	536 125 €
Variable Faible	1 252 765 €	21 %	1.72 %	1 162 291 €	254 495 €
Variable	903 882 €	15 %	1.14 %	858 015 €	674 544 €

Le risque de taux de la Commune est très faible puisqu'il contient une part importante de dette à taux fixe. Seul 21% de l'encours est en taux variable « faible ». Il s'agit principalement d'emprunts structurés à faible risque de la Caisse d'Épargne. Au cours de l'exercice 2010, deux des quatre emprunts de ce type ont été désensibilisés, c'est-à-dire refinancés en variable classique ou « faible ».

Répartition au 23/02/2011



Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



Les exercices prochains devront chercher à autofinancer la plus grande partie des investissements afin de limiter à terme le poids de l'annuité de la dette en capital.

2. Le programme d'investissement 2011.

Les principaux investissements programmés en 2011 :

°Création de deux classes à l'école P.E.V.

En raison du nombre croissant d'élèves, il est devenu urgent de procéder à cet investissement de 380 000 euros T.T.C.

° **Désamiantage du Bureau de poste** : 26 000 euros T.T.C.

° **Réalisation de la tranche conditionnelle du marché d'installation des caméras de vidéoprotection** : 40 000 euros T.T.C. financés à 40 ou 50% par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

° **Réfection des rues de Frontignan et du Terrier** : 50 000 euros T.T.C.

° **Réfection feux tricolores** : 76 000 euros T.T.C.

° **Clocher de l'église.**

Les dernières factures ont été payées début 2011 au titre des restes à réaliser pour un montant de 39 399 €.

° **Réfection du bureau de poste.**

La participation de la commune s'élève à 44 950 € HT soit 54 000 € TTC. Celle de la poste est de 74 798 € HT soit 89 458 € TTC. Les travaux n'ont pas commencé, les crédits sont inscrits en restes à réaliser.

° **Aménagement de la Grand Rue dans le cadre du FISA C.**

Cette opération était prévue à la réalisation en 2010 dans le cadre d'une opération identifiée et numérotée 920. Une réorganisation dans le programme d'investissement implique d'intégrer dans cette opération, en plus de la requalification de la Grand Rue, la création d'un parking rue de la Poste. Le coût total de cette opération s'élève à 359 000 euros T.T.C. Elle sera subventionnée par Thau Agglo, le F.I.S.A.C. et le Département de l'Hérault à hauteur de 117 000 euros. La subvention du Conseil Régional, incertaine, se monte elle à 45 000 euros.

° **Complexe sportif** : Le montant résiduel des travaux restant à réaliser en 2011 s'élève à 218 670,10 € dont 126 165,10 € en restes à réaliser et 58 655 € à titre de transaction avec le groupement de maîtrise d'œuvre en raison de l'allongement de la durée des travaux.

Cette prolongation nécessite une modification de l'autorisation de programme.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal procèdera à un débat sur les orientations budgétaires pour 2011. Le D.O.B. n'ayant aucun caractère décisionnel, celui-ci ne donnera pas lieu à un vote.

DELIBERATION N°2011-9 Modification du programme pluriannuel d'investissement pour la réalisation du complexe sportif.

Par délibération en date du 14 février 2008, le conseil municipal a autorisé la création d'une autorisation de programme pour le financement du complexe sportif dans les conditions suivantes :

OPERATION	N°	MONTANT	PROGRAMME 2008	PROGRAMME 2009
Construction d'un complexe sportif	903	2 400 000,00 €	1 050 000,00 €	1 350 000,00 €

Depuis, l'autorisation a été modifiée à deux reprises pour s'établir dans les conditions suivantes (délibération 25 mai 2009) :

OPERATION	N°	Montant TTC	Programme 2008 (déjà réalisé)	Programme 2009	Programme 2010
Construction d'un complexe sportif	903	2 618 200 €	888 700 €	1 140 223,97 €	589 276,03 €

Par la suite, lors du débat d'orientation budgétaire 2010, il a été prévu que le montant des travaux à réaliser en 2010 s'élèverait à plus de 840 000 euros. Ainsi, la somme de 848 000 euros avait été votée au budget. Néanmoins, l'autorisation de programme n'avait pas été rectifiée en ce sens.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de prendre en compte cette rectification dans le cadre de la modification de l'autorisation pour l'exercice 2011. Il précise également que sont rappelées les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2007 et qui n'apparaissaient pas dans la délibération initiale. L'information du Conseil sera alors complète sur cette opération.

Ainsi, et au vu des dépenses nécessaires au paiement des dernières prestations, Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter la modification de l'autorisation de programme qui s'établit comme suit :

OPERATION	N°	Montant	Programme 2007	Programme 2008	Programme 2009	Programme	Programme
		TTC	(déjà réalisé)	(déjà réalisé)	(déjà réalisé)	2010	2011
Construction du complexe sportif	903	2 848 584,05 €	78 081,43 €	788 004,45 €	1 041 993,17 €	848 000,00 €	92 505,00 €

*Accord par 21 voix pour
0 voix contre
5 abstentions
0 refus de vote*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.